



REQUA LA
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES-SOUS-LE-VENT
13 JUIL 2015
DATE

DÉLIBÉRATION n° 86/2015 du 7 juillet 2015
(valant Décision Modificative n° 2 du Budget Principal de l'exercice 2015)
Relative à des annulations et à des virements de crédits
dans le Budget Principal de l'exercice 2015.

En sa séance du 07 juillet 2015, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 5/CONV/CM/2015 du 30 juin 2015, sous sa présidence, avec Monsieur Timiona Erwan TEFAATAUMARAMA, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint,
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** le Budget Principal de l'exercice 2015 de la Commune de Huahine ;
- Vu** la délibération 25/2015 du 16 mars 2015, adoptant le budget principal de l'exercice 2015;
- Vu** l'arrêté n° HC/942/DIE/BFC du 26/05/2015 portant versement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - exercice 2015 - aux communes isolées de Polynésie française;
- Vu** l'arrêté n° HC/943/DIE/BFC du 26/05/2015 portant attribution aux communes de la Polynésie française de la dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer (DACOM) servie par l'Etat - Ministère de l'Intérieur - au titre de l'exercice 2015;
- Vu** la lettre HC/425/SAISLV/BCL/hu du 17/06/2015 relative au budget principal 2015 ;
- Vu** les nécessités budgétaires et de service ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Article 1er : Des annulations et des virements de crédits dans le Budget principal de l'exercice 2015, pour des nécessités budgétaires et de service, sont autorisés tels que présentés dans les tableaux suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE		Libellé	Dépenses		Recettes	
Art.	Fonct°		en -	en +	en -	en +
Opérations réelles			1 213 000	11 963 000		10 750 000

011		Charges à caractère général			200 000		
616	821	Primes d'assurances			50 000		
623	1 020	Annonces et insertion			150 000		
012		Charges de personnel et frais assimilés		1 213 000	3 450 000		
621	8 020	Autres personnel extérieur			1 950 000		
633	6 213	Cotisation au centre de gestion et de formation		23 000			
641	11 213	Rémunération principale		950 000			
641	31 020	Rémunération du personnel non-titulaire			1 150 000		
645	1 020	Cotisations à la C.P.S.			350 000		
	213			240 000			
65		Autres charges de gestion courante			1 213 000		
657	363 251	Subvention à caractères aditif			1 213 000		
022	01	Dépenses imprévues			7 100 000		
74		Dotations et participations					10 750 000
741	28 01	D.G.F.-Part Aménagement					3 500 000
748	38 01	Autres					7 250 000
TOTAL				1 213 000	11 963 000		10 750 000
				- ou +	10 750 000		10 750 000

SECTION D'INVESTISSEMENT :

N° Prog.	Art.	Fonct°	Libellé	Dépenses		Recettes	
				en -	en +	en -	en +
Opérations réelles						5 233 804	5 233 804
414	Acquisition de matériels informatiques et logiciel en vue du déploiement de la télétransmission des actes communaux soumis au contrôle de légalité						
	1336	020	FIP - dotation affectée			3 322 474	
	1337	020	FIP - dotation affectée				3 322 474
415	Etude de faisabilité d'une gestion partagée de la compétence incendie et secours des communes de Huahine, Taputapuatea, Tumaraa, Uturoa, Maupiti et Bora Bora.						
	1336	113	FIP - dotation affectée			1 618 142	
	1337	113	FIP - dotation affectée				1 618 142
416	Acquisition de lot d'éclairage pour le service incendie						
	1336	113	FIP - dotation affectée			293 188	
	1337	113	FIP - dotation affectée				293 188
Opérations financières							
	020	01	Dépenses imprévues				
TOTAL						5 233 804	5 233 804
				- ou +			

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : Le Maire, le responsable du département comptable et financier ainsi que le Trésorier des ISLV sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-six (26) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FANIU Erick, GIBERT Pitori, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, FAATAUIRA Camille, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire.

Deux (02) membres ont donné pouvoir :

TEMAURI Jean-Marie a donné pouvoir à PAU épouse ROURA Nicole
MALATESTTE Antonio FAATAUIRA Camille

Un (01) membre est absent :

MOU SIN Gaéton



<u>Indications sur le résultat du vote :</u>		<u>Contrôle a posteriori</u>	
Présents :	26	Acte rendu exécutoire	
Votants :	28 dont 2 pouvoirs	après réception en Subdivision	
Abstentions :	0	le 15 JUL. 2015	
Exprimés :	28	et publication ou notification	
Votes pour :	28	du 15 JUL. 2015	
Votes contre :	0	Le Maire,	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.			